

## **APPEL À PROPOSITIONS 2022**

### **LIGNES DIRECTRICES**

#### **Contexte**

L'Agence Universitaire de la Francophonie fait de la relance de la coopération internationale une priorité de sa [Stratégie 2021-2025](#) et, grâce à son [réseau mondial](#), mène une réflexion coordonnée, pour trouver et partager les meilleures solutions face aux défis sociétaux.

La coopération est un déterminant essentiel de l'innovation scientifique, institutionnelle et sociétale. Les opportunités et crises transforment les modalités, les objectifs, l'échelle ou l'impact de la coopération qui se réinvente ainsi grâce à de multiples expérimentations créatives.

La création et la valorisation de la connaissance scientifique portées par de nouvelles parties prenantes (agences gouvernementales nationales, régionales ou internationales, réseaux transnationaux, entreprises, organisations citoyennes, et associations professionnelles) constituent une évolution décisive.

La transformation numérique de l'enseignement et de la recherche collaborative en est l'exemple paradigmatique, et Co//ectif l'inscrit graphiquement à même son nom.

#### **Objectifs**

Dans ce contexte, le [programme Co//ectif](#) de l'AUF Europe de l'Ouest vise à identifier et à soutenir des formes innovantes de déploiement au niveau international d'actions de coopération scientifique et institutionnelle par les équipes et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'autre objectif du programme est d'illustrer ces innovations éthiquement réfléchies et socialement responsables à l'échelle de la francophonie scientifique pour susciter des inspirations et pour partager des solutions d'adaptation avertie et positive aux transformations en cours.

## Éligibilité

Sont éligibles les propositions portées par des consortiums internationaux coordonnés par un établissement de l'Ouest et composés d'au minimum deux autres [établissements membres de l'AUF](#) et d'une organisation non-académique. L'implication d'établissements membres relevant d'autres [régions de la francophonie scientifique](#) constituera un atout lors du processus de sélection, tout comme l'implication de plus de deux établissements membres.

Laissant aux parties intéressées par l'appel la pleine liberté de leurs intérêts et priorités, Co//ectif appelle aussi à des propositions de coopérations concernées par :

- le transfert de contenus scientifiques vers la société grâce à des partenariats nouveaux, qu'il s'agisse de contenus originaux ou déjà rendus disponibles ;
- la création de connaissances autour d'objets réflexifs émergents ou de thématiques inédites à forte valeur sociétale ;
- l'élaboration d'hypothèses et de protocoles méthodologiques pour dépasser des impasses théoriques, pédagogiques ou organisationnelles ;
- la mise au point d'outils et de services renforçant des capacités institutionnelles en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- l'élaboration de contenus pédagogiques ouvrant à l'acquisition de compétences d'avenir pour renforcer l'employabilité des jeunes diplômé·e·s.

## Public cible

Compte tenu de ses objectifs, Co//ectif fait le choix de s'adresser largement aux personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche engagés dans des coopérations scientifiques et institutionnelles au sein du réseau AUF : chercheuses, chercheurs, enseignant·e·s, ingénieur·e·s de recherche, chargé·e·s de la valorisation, des partenariats ou de l'innovation, responsables des relations internationales. **L'implication de jeunes scientifiques dans les activités des projets est une priorité du programme.**

## Dispositif

Sélectionnés suite au présent appel à propositions, les projets Co//ectif 2022-2023 se déploient en deux phases. Une première phase, qui s'achève au plus tard au 28 février 2023, constitue l'étape de planification et de préparation des hypothèses initiales, du plan de travail et du consortium. Les consortiums présentent au plus tard à cette date le plan consolidé des activités prévues lors de la phase de mise en œuvre, accompagné de la planification budgétaire correspondante. En fonction des avancées, les projets confirmés entrent dans la seconde phase, de mise en œuvre, étape prévue du 1er mars au 1er décembre 2023.

## Contribution de l'AUF

Au vu des objectifs de Co//ectif, L'AUF Europe de l'Ouest apporte les contributions suivantes aux projets sélectionnés :

- Financement des coûts de la coopération allant jusqu'à 20.000 € ;
- Identification de partenaires dans le réseau de l'AUF ;
- Conseil sur le développement des projets et veille sur les opportunités de financement ;
- Valorisation des projets et diffusion des résultats auprès des publics scientifiques et institutionnels pertinents.

## Financement

La contribution financière de l'AUF dans le programme Co//ectif sert spécifiquement à prendre en charge les coûts de la coopération et à lever ainsi un important obstacle à l'exploration participative de modalités innovantes. Pour couvrir ces coûts, le cofinancement apporté par l'AUF peut aller jusqu'à 20.000 € pour les deux phases d'un projet.

Le budget de l'étape de planification et de préparation peut être entièrement pris en charge par la subvention de l'AUF à hauteur de 5.000 €. La subvention octroyée par l'AUF pour l'étape de mise en œuvre peut aller jusqu'à 15.000 €, en fonction des cofinancements mobilisés par le consortium, qui devront être au moins égaux à la contribution de l'Agence.

Dans ces limites, le montant, l'objet et les modalités du soutien accordé par l'AUF sont déterminés par les résultats des évaluations décrites ci-après.

La conception et la mise à l'épreuve de modalités d'organiser les activités collaboratives font partie des intentions programmatiques de Co//ectif. À titre d'illustration, les activités susceptibles d'être financées se réfèrent aux :

- Missions intensives avec ou sans mobilité physique consacrées à la recherche, la formation, ou à l'harmonisation de pratiques ;
- Événements partenariaux réunissant des parties prenantes pertinentes ;
- Événements de diffusion des résultats obtenus (conférences, ateliers) ;
- Publications : articles ou chapitres scientifiques, rapports, référentiels, etc. ;
- Production de contenus à usage éducatif.

Les coûts salariaux des personnels permanents, les coûts indirects, les frais généraux, ainsi que les frais d'investissement constituent une dépense inéligible et exclue dans l'utilisation des fonds de l'AUF.

Les coûts du projet qui ne sont pas éligibles à la subvention de l'AUF sont réputés représenter des contributions des partenaires et sont à indiquer à titre de cofinancements dans le budget.

## Soumettre une proposition

Pour répondre à cet appel, les parties intéressées soumettent [en ligne](#) un dossier rédigé en français et composé des pièces suivantes :

- [Formulaire de présentation](#) ;
- Curriculum vitae du/de la coordonnateur·trice ;
- Accord signé par le représentant légal de l'établissement coordonnateur confirmant la validation de la proposition de projet.

Dans un souci de simplification, le dossier Collectif vise à recueillir de manière succincte l'information essentielle permettant une évaluation et une décision parfaitement fondées. L'annexe aux Lignes directrices propose quelques indications pour formuler les cinq réponses.

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à propositions se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Lesdites données sont traitées exclusivement par les instances de l'AUF Europe de l'Ouest aux seules fins de la gestion des propositions soumises et de la réalisation de statistiques quantitatives anonymisées. La durée de conservation des données est d'une année. Les coordonnateurs·trices des propositions bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement de ces données. Les personnes concernées peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à [europa-ouest@auf.org](mailto:europa-ouest@auf.org)

## Évaluation

Après vérification de la recevabilité par l'AUF-EO, les dossiers éligibles sont évalués par la Commission régionale d'experts économiques et scientifiques en Europe de l'Ouest (CREES). Le cas échéant, l'AUF-EO ou la CREES peuvent désigner des évaluateurs·trices ad hoc. Un dossier incomplet à la date de clôture de l'appel à propositions est considéré comme étant irrecevable.

Les critères principaux de l'évaluation se réfèrent à :

- la valeur ajoutée de la coopération appréciée en fonction de l'intersectorialité et de l'interdisciplinarité des propositions ;
- la clarté et la pertinence des objectifs visés ;
- la créativité de la thématique, de l'approche et du format ;
- la qualité des résultats appréciée en fonction de leur impact et de leur réplicabilité ;
- l'effectivité de l'implication de jeunes scientifiques dans la réalisation du projet.

Assurée par l'AUF-EO, l'évaluation après la première phase prend en considération la mise en œuvre du projet appréciée en fonction de :

- la faisabilité et l'effectivité des activités planifiées dans l'atteinte des résultats envisagés ;
- la proportionnalité des résultats aux ressources organisationnelles et financières mobilisées ;
- la capacité institutionnelle, opérationnelle et financière des consortiums d'assurer le développement des projets.

L'AUF porte une attention particulière aux exigences liées à l'intégrité, l'inclusivité, la parité et la diversité. L'intégration de ces exigences est déterminante dans l'évaluation des propositions.

## Sélection

Les responsables des propositions évaluées favorablement sont invité·e·s à une session de présentation qui clôt le processus de sélection et, le cas échéant, ouvre la phase de conventionnement.

La sélection donne lieu à la signature d'une convention entre l'AUF et l'établissement coordonnateur du projet. La convention consacre l'engagement de l'AUF à rendre effectif le soutien financier et institutionnel convenu, de même que l'engagement de l'établissement de coordonner le consortium et les activités du plan de travail. L'établissement prend également l'engagement de gérer la subvention attribuée, de rapporter les activités scientifiques et institutionnelles réalisées, et de justifier en bonne et due forme les dépenses financées par l'AUF. Les établissements bénéficiant d'une subvention de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation.

L'AUF se réserve le droit de communiquer sur les propositions sélectionnées en utilisant les éléments de présentation non confidentiels des dossiers.

## Calendrier

L'actuelle édition de l'appel à propositions est ouverte du **25 août au 30 septembre 2022**. Les résultats de la sélection seront annoncés le 21 octobre et la contractualisation s'achèvera le 11 novembre.

## Contact

Agence Universitaire de la Francophonie – Europe de l'Ouest  
[europe-ouest@auf.org](mailto:europe-ouest@auf.org) | [www.auf.org/europe-ouest](http://www.auf.org/europe-ouest)  
Boulevard Baudouin, 12 | 1000 Bruxelles | Belgique

Formulaire de présentation expliqué

## CO//ectif

*Intitulé*

Acronyme

### RÉSUMÉ

---

Présentez de manière synthétique l'idée principale, le contexte, et les principaux objectifs du projet proposé. Expliquez l'ambition innovante de la coopération envisagée et argumentez la pertinence escomptée des résultats pour les parties prenantes identifiées.  
[max. 2000 caractères]

### MOTIVATION

---

Analyser les questions directrices, les contraintes, les besoins ou les opportunités caractérisant l'état actuel du domaine thématique. Exposez la portée et les raisons motivant la conception et la proposition du projet dans Co//ectif.  
[max. 2500 caractères]

### INNOVATION

---

Expliquez de quelles manières la réalisation du projet représentera une innovation de la coopération dans ses visées et ses modalités compte tenu des objectifs programmatiques de Co//ectif.  
Énumérez les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organisations non-académiques constituant le consortium tout en précisant à chaque fois leurs rôles et contributions effectives au projet. Décrivez les mesures envisagées pour coordonner les contributions compte tenu des défis de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité.  
[max. 2500 caractères]

### OBJECTIFS

---

Décrivez ce que la réalisation du projet proposé vise à accomplir en matière de connaissances, de compétences, de capacités ou de partenariats. Détaillez les objectifs spécifiques ainsi que les défis à relever pour les atteindre dans le cadre du projet.  
[max. 1500 caractères]

## RÉSULTATS ATTENDUS

---

Énumérez et décrivez les résultats clairement identifiés expliquant en quoi ils pourront être bénéfiques aux partenaires ainsi qu'aux publics concernés. Expliquez l'intérêt, l'acceptation et les possibilités de répliquer, de transférer ou d'adapter les résultats dans d'autres contextes.

[max. 2500 caractères]

## PLAN DE TRAVAIL

---

Décrivez les activités nécessaires pour obtenir et disséminer les résultats, les tâches correspondantes, les livrables et les dates prévisionnelles. Présentez les responsabilités assumées par l'ensemble des contributeurs·trices au projet compte tenu de leurs principales compétences brièvement indiquées.

Remarque. Le plan de travail consolidé constitue un jalon de la phase de planification. Il est toutefois attendu que l'équipe du projet et les activités envisagées soient décrites dans leur configuration anticipée pour les deux phases du projet.

[max. 3000 caractères]

## BUDGET

---

Identifiez le coût global du projet et motivez les coûts engendrés par la réalisation des activités planifiées. Indiquez le financement de ces coûts par les différents contributeurs aux projets. L'utilisation du subside demandé à l'AUF doit être claire et compatible avec les critères d'éligibilité des dépenses indiqués ci-dessous.

Vous pouvez compléter la présentation du budget avec un tableau synthétique.

La période d'éligibilité des dépenses au financement apporté par l'AUF court à compter de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

L'éligibilité des dépenses à la prise en charge par Co//ectif est conditionnée par le respect des barèmes appliqués par l'AUF :

Missions : Les indemnités journalières prises en charge pour les missions de coopération scientifique ou institutionnelle, et la participation à des événements scientifiques ou partenariaux sont à concurrence de 140 € pour les pays en Europe occidentale et l'Amérique du Nord, à l'exception de la France, où le taux maximal est de 180 €. Pour les pays des autres régions de la francophonie – Afrique, Amérique du Sud, Asie-Pacifique, Caraïbes, Europe centrale et orientale, Moyen Orient, Océan indien – le taux maximal est de 110 €. Les indemnités journalières comprennent les frais d'hébergement et les frais de restauration.

Déplacement : Sont éligibles à la subvention les billets en classe économique et respectant les conditions les plus raisonnables pratiquées sur le marché.

Dissémination : Les publications partiellement ou entièrement financées par la subvention Co//ectif sont rendues disponibles en totalité ou en partie en libre accès.

Pour les allocations, bourses, indemnités de stage, etc., les dépenses sont à indiquer en tenant compte des niveaux pratiqués dans les établissements membres de l'AUF concernés.

## RÉFÉRENCES

---

Indiquez les sources pertinentes pour la description de l'état actuel du domaine concerné ainsi que pour l'innovation proposée.